

Protection des mineurs (art: 308 CC) et mesures tutélaires concernant la gestion des droits de visite : où en est le canton du Jura ? Y a-t-il de nouvelles dispositions à prendre ?

Dans le domaine de la protection des mineurs et, en particulier, autour des mesures qui concernent la gestion du droit de visite, le nombre de dossiers transmis aux Services sociaux régionaux (SSR) a tendance à augmenter constamment. Pour les SSR de Delémont, par exemple, il y a aujourd'hui environ 240 mesures de protection de mineurs en cours dont environ 60 concernent la gestion des droits de visite dans le cadre d'une séparation. Pour cette année 2013, 50 nouveaux dossiers ont été ouverts, dont 17 (donc plus du tiers) qui concernent des mesures liées au droit de visite.

Depuis la création de l'Autorité de Protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), le nombre de dossiers transmis aux SSR est en augmentation. L'autre autorité adressant des dossiers aux SSR étant les tribunaux. La plupart de ces prises en charge dure entre une année à deux ans et pour quelques cas nous pouvons parler de situations chroniques qui supposent un grand travail d'accompagnement des parents. Nous savons tous les difficultés que peuvent engendrer une séparation et les retombées possibles sur un certain nombre d'enfants. Même si ces cas sont finalement minoritaires, il est important que l'encadrement proposé, voire imposé en termes de protection des enfants, soit de qualité et efficace.

Pour toutes ces raisons, il est demandé au Gouvernement de mener une réflexion et de dresser le bilan de la situation actuelle dans le cadre des mesures tutélaires liées en particulier à la gestion du droit de visite. Au terme de cet examen, il sera possible de déterminer l'utilité d'améliorer l'accompagnement de ces mesures et de décider s'il y a lieu d'améliorer encore davantage l'organisation mise en place actuellement.

Sachant qu'un certain nombre de ces mesures aboutit à un exercice du droit de visite surveillé dans le cadre du « point rencontre » et qu'actuellement le temps d'attente de cette structure pour accueillir un nouveau dossier est de plusieurs semaines, il s'agit également, de ce côté-là, d'évaluer si la situation est satisfaisante ou si elle mérite d'être revue.

Ces propositions de réflexion et éventuellement d'amélioration concernent des enfants qui doivent absolument bénéficier de toute l'attention et de la protection de l'Etat quand la situation familiale ne peut plus garantir la sauvegarde de leurs intérêts et leur équilibre.

Delémont, le 30 octobre 2013

Pour le groupe socialiste

The bottom section of the document contains several handwritten signatures. On the left, there are signatures that appear to be 'L. Spach', 'J. L. Jumeux', and 'A. Keya'. In the center, there is a signature that looks like 'H. Stal'. On the right, there is a signature that looks like 'Francis Charmillot' and another that looks like 'Gaul F. F. F.'. At the bottom right, there is a signature that looks like 'M. D. D.' and another that looks like 'G. F. F.'.